

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Nombre de Conseillers**

en exercice	9
présents	6
Votants	6
procuration	1

L'an deux mil vingt-trois le vendredi 8 décembre 2023, le Conseil Municipal de VALLORCINE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jérémy VALLAS, Maire.

**Date de convocation du Conseil Municipal le 4 décembre 2023**

<b>Objet</b>
<b>N° 23/09/06</b>
<b>Budget Général</b>  *  <b>Autorisation du Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget précédent</b>

**Présents** Monsieur Jérémy VALLAS, Monsieur Jean-François DESHAYES, Madame Audrey PENIN, Madame Dominique ANCEY, Monsieur Gérard BURNET, Madame Maryvonne ALVARD

**Représentés** Monsieur François COUTAGNE donne pouvoir à Madame Dominique ANCEY

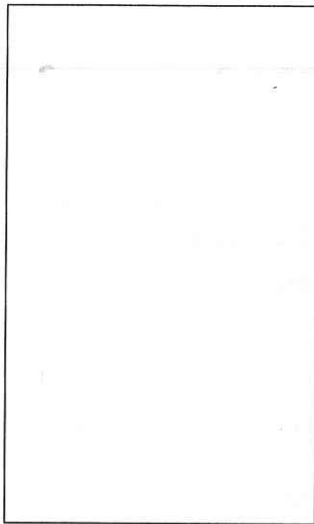
**Absents excusés** Mesdames Guyonne FOURNIER et Rachel ROUSSET et Monsieur François COUTAGNE

**Secrétaire de séance** Madame Maryvonne ALVARD

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L1612-1 et L2121-29 ;
- Vu la délibération n°23/03/13 du 21 mars 2023 adoptant le budget primitif pour l'exercice 2023;
- Vu la délibération n°23-05-11 du 14 juin 2023 adoptant la décision modificative n°1 ;
- Vu la délibération n°23-06-13 du 28 août 2023 adoptant la décision modificative n°2 ;
- **Considérant** la nécessité d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent jusqu'à l'adoption du budget primitif 2024.

**Le Conseil municipal, après délibéré et à l'unanimité :**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts (hors restes à réaliser) dans l'attente de l'adoption du budget primitif 2024.
- **PRÉCISE** que cette autorisation s'entend pour les montants suivants sur les différents chapitres de dépenses d'investissement :



Chapitre budgétaire	Crédits nouveaux votés au budget primitif + décisions modificatives	Montant autorisé avant le vote du B.P. 2024
Chapitre 16 : Remboursement d'emprunt	159 598.09€	39 899.52€
Chapitre 21 : Immobilisations corporelles	224 000.00€	56 000.00€
Chapitre 23 : Immobilisation en cours	1 211 511.53€	302 877.88€
<b>TOTAL</b>	<b>1 595 109.62€</b>	<b>398 777.41€</b>

Ainsi fait et délibéré,  
Au registre suivent les signatures,  
Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,  
**Maryvonne ALVARD**

Acte certifié exécutoire le :  
Télétransmis en Préfecture le :  
Notifié ou publié le :

Le Maire,  
**Jérémy VALLAS**

**La présente délibération est transmise à :**  
Monsieur le Sous-Préfet de Bonneville  
Madame le Trésorier de Sallanches